

poussés du côté américain, où on ne peut pas les saisir, et le contraire a lieu quand les officiers américains sont dans la partie américaine de la maison. Il arrive parfois que les employés des deux pays pénètrent en même temps dans la maison et, dans ce cas, le propriétaire n'a pas la chance de s'échapper ; mais avec une frontière aussi étendue et un aussi grand nombre de maisons le long de la ligne, il est impossible d'accomplir ce que nous avons en vue. S'il avait été réservé, autrefois, un demi-mille ou un mille de chaque côté, sur lequel on aurait défendu de construire ces maisons, cet abus n'existerait pas, mais il est bien difficile aujourd'hui de le faire disparaître.

M. SCRIVER : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de déclarer neutre une si grande étendue de terre.

M. BOWELL : Cinq ou dix verges n'empêcheraient même pas cet abus. Il y a peu de personnes, en dehors de cette chambre, qui croient qu'il est mal ou répréhensible de faire la contrebande.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Sous un tarif de protection seulement.

M. BOWELL : Je suppose que c'est un plus grand encouragement, mais je crois que personne, dans le Canada, ne sait mieux que l'honorable député que, sous son tarif de 17½ pour cent, la contrebande était pratiquée sur une grande échelle dans ce pays. S'il a des doutes, il peut examiner les archives du ministère des douanes, et il verra qu'il y a toujours eu saisies sur saisies le long de la frontière, et qu'il y en aura toujours, que le tarif soit de 5, 10, 20 ou 30 pour cent. Je puis assurer à l'honorable député que tous les moyens possibles seront employés par le ministère pour mettre fin à ce genre de contrebande.

M. WILSON (Elgin) : J'aimerais à savoir quels sont les appointements de Bockhouse, douanier, à Port-Burwell, et quelles sont les recettes qu'il perçoit. Je crois qu'il a \$200 par année. J'aimerais à savoir aussi quelles sont les recettes perçues à Port-Stanley, où le percepteur reçoit \$300 par année.

Il y a aussi à Port-Bruce un employé du service préventif qui reçoit \$100 par année, mais quel service rend-il ? c'est ce que je ne saurais dire. J'aimerais aussi à demander au ministre pourquoi il juge nécessaire de demander un crédit de \$800 plus élevé qu'auparavant, pour le laboratoire du ministère des douanes, quand le service a coûté que \$4,691 en 1888-89. L'honorable ministre prévoit-il que l'administration de son ministère sera plus extravagante, ou qu'il s'y fera plus d'affaires, ou qu'on y paiera des traitements plus élevés ? Quel est le motif, enfin, pour lequel il demande cette différence en plus ?

M. BOWELL : Si l'honorable député avait consulté la page 25 des tableaux du commerce et de la navigation, il aurait trouvé tous les renseignements qu'il demande, relativement au port et aux ports extérieurs de Saint-Thomas. Je n'ai pas besoin de lui dire que le port de Saint-Thomas augmente très rapidement. Le percepteur actuel ne recevait autrefois que \$900 par année à Port-Burwell, mais les affaires diminueront tellement à cet endroit, qu'on crut justifiable de le transporter à Saint-Thomas, où il retire aujourd'hui un traitement de \$1,200 par année et perçoit près de \$70,000. Port-Burwell n'est plus qu'un port

M. BOWELL.

extérieur. Le percepteur y reçoit \$200. L'automne dernier, il a perçu \$187.77. On l'y maintient plutôt pour faire office d'employé du service préventif et protéger le revenu, que pour percevoir les droits.

A Port-Stanley, la perception s'est élevée à \$539. 44. Les sous-percepteur actuel a remplacé M. Finlay, un excellent employé, qui a été transféré à Saint-Thomas, et le directeur des postes à Port-Stanley y a été nommé employé du service préventif avec une rémunération de \$300, tandis que son prédécesseur recevait \$500 ou \$600. L'honorable député a parlé du port extérieur de Bruce et dit qu'il ne sait pas ce que l'employé de douane y fait. Moi non plus. Je suis précisément dans le même cas que l'honorable député. Tout ce que je sais, c'est que, lorsque j'ai pris le contrôle du ministère, j'ai trouvé ce fonctionnaire agissant comme employé du service préventif à Port-Bruce, chargé d'empêcher la contrebande. L'année dernière, il a perçu \$12. Je dois informer la chambre qu'il y a beaucoup d'endroits le long de la frontière, plutôt à l'Est qu'à l'Ouest, plus particulièrement dans les provinces maritimes, où l'on garde des employés du service préventif, qui reçoivent un traitement de \$100 à \$200 et même \$250 par année et ne font pas de perception, mais dont les services sont nécessaires sur la frontière afin d'empêcher le trafic illicite qui se ferait sans cela.

Quant au laboratoire du ministère, je ne ferai pas perdre le temps de la chambre en lui lisant le rapport des opérations auxquelles on s'y livre. J'ai augmenté de \$60 par année le traitement de deux jeunes filles qui y sont employées. Il y a un surcroît énorme de besogne dans le laboratoire, causé par l'épreuve des mélasses de toutes les parties du pays et qui impose un surcroît de travail aux employés. Si l'on adopte le mode de l'épreuve des mélasses par le polariscope, on sera peut-être obligé d'ajouter un employé au personnel de ce bureau. Nous nous faisons une règle, quelque soit le nombre des échantillons arrivés dans la journée, d'en faire l'épreuve et d'envoyer le rapport par la poste ou le télégraphe le même soir, les employés dussent-ils travailler pour cela jusqu'à six, dix et onze heures, ou même minuit. Nous ne remettons jamais au lendemain l'épreuve des échantillons reçus dans la journée. Je pourrai fournir à l'honorable député, s'il le désire, un état détaillé du nombre des épreuves et de la somme d'ouvrage faite dans ce laboratoire. Je suis certain qu'il n'y a pas de branche du service des douanes, au Canada ou ailleurs, où l'on travaille autant et aussi bien pour une aussi minime dépense, qu'on le fait au laboratoire du ministère des douanes, ici. Les dépenses éventuelles augmenteront nécessairement, parce que nous payons les frais d'express sur les échantillons de sucre et de mélasses envoyés des différentes parties du Canada au laboratoire à Ottawa. Nous prévoyons une grande augmentation de ces frais et les dépenses éventuelles devront augmenter en proportion.

M. WILSON (Elgin) : Je comprends les deux augmentations de \$60. Je ne chicanerai pas mon honorable ami le ministre des douanes de ce qu'il augmente les traitements des dames. C'est ce que la plupart d'entre nous ferions, mais cela ne fait que \$120. Il dit qu'il y a une augmentation dans le coût de l'épreuve des mélasses, mais il ne nous a communiqué aucune donnée qui prouve que cette augmentation doit s'élever à la différence que l'on constate entre ce qu'il a dépensé en 1889 et ses